Image not found or type unknown

caution solidaire bail commercial

Par **maxweb**, le **30/12/2009** à **14:14**

Bonjour,
je suis gerant d'une eurl qui a des difficultées financières,je me suis porter caution solidaire pour le bail commercial signer chez un Notaire (reste 30 mois avant la fin de la partie triennale)à ce jour pas de retard de loyer,voici ma question en cas de liquidation judiciaire quid de la caution sur le bail resillier par le mandataire judiciaire.
merci pour votre aide
Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés